

NOM PATRONYMIQUE : PREAUX
 NOM D'USAGE :
 PRENOM(S) : JEAN-PHILIPPE
 :

III APPRECIATION PROFESSIONNELLE

CRITERES	EX	TB	B	NO	ME	IN
Activité, dynamisme	X					
Efficacité	X					
Conscience professionnelle	X					
Esprit d'initiative		X				
Goût des responsabilités		X				
Sens de l'organisation		X				

CRITERES	EX	TB	B	NO	ME	IN
Connaissances professionnelles	X					
Jugement	X					
Esprit d'équipe	X					
Qualité d'expression écrite		X				
Qualité d'expression orale		X				
Aptitude à former et à encadrer (1)	X					

(EX : Excellent - TB : Très Bon - B : Bon - NO : Normal - ME : Médiocre - IN : Insuffisant)

(1) En fonction de l'emploi tenu, ne concerne pas en principe la catégorie C (fonctionnaire) ni 5C et 5B pour les contractuels, sauf si le poste tenu implique certaines fonctions d'encadrement.

AUTORITE D'EMPLOI :

- NOM : Patrick Ré

GRADE : Lieutenant-colonel

SIGNATURE :

IV APPRECIATION LITTERALE : (les aptitudes à d'autres fonctions et/ou au grade supérieur seront, le cas échéant, précisées conformément à l'article 3 du Décret n° 59-308 du 14 février 1959)

(Rubrique renseignée dans tous les cas par le notateur juridique après avis, le cas échéant, du Directeur de l'établissement ou chef de service)

Ayant repris entièrement à sa charge le cours d'optimisation, monsieur Préaux a mis en exergue cette année d'excellentes qualités pédagogiques et de formidables capacités d'adaptation. Toujours disponible, ce professeur de très haut niveau s'investit avec rigueur et perspicacité dans l'enseignement et l'encadrement des projets.
 Dynamique et ouvert, il est animé d'un excellent état d'esprit. Excellente année.

QUALITE DU NOTATEUR JURIDIQUE :

MONSIEUR LE COMMANDANT

BASE AERIENNE NO 701 SALON DE PROVENCE

DATE : 02.01.05

SIGNATURE :

Colone Dominique LE ROUX
 LE COMMANDANT

POUR UN MEME CORPS OU CATEGORIE EFFECTIF DES AGENTS NOTES PAR LE NOTATEUR JURIDIQUE
9

NOTE	
PLAGE DE NOTATION	
R.T.S.	
M.T.S.	

VISA DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

La commission a pris connaissance de la note chiffrée et de l'appréciation en séance du :

Avis de la commission sur la demande de révision formulée par l'intéressé(e) :

La commission émet un avis :

	Favorable	Défavorable	Partagé
Note chiffrée			
Appréciation			

à la demande de révision formulée par l'intéressé(e)

LE SECRETAIRE

LE PRESIDENT